



LYSTER



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le 6 septembre 2016, le règlement 335 portant le nom de «RÈGLEMENT NUMÉRO 335 DONNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LYSTER.»

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 335 au bureau municipal, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à LYSTER ce 19 septembre 2016.

Suzy Côté,
Directrice générale et secrétaire-trésorière